

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 82 (1937)  
**Heft:** 7

**Artikel:** Répercussions possibles de notre nouvelle organisation militaire sur l'emploi de l'artillerie  
**Autor:** Gonard  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-341800>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Répercussions possibles de notre nouvelle organisation militaire sur l'emploi de l'artillerie<sup>1</sup>

### *Troisième question.*

#### EMPLOI DU GROUPE DE 105 DANS L'APPROCHE.

Ici nous taillons dans le neuf. Il s'agit d'entamer le plus vite et le plus loin possible la contre-batterie et l'interdiction. Le groupe doit être poussé très en avant, son mouvement est lié à celui de l'artillerie de campagne.

Deux questions particulières se posent :

Comment va-t-on synchroniser ses tirs avec la progression du groupe d'exploration ?

Des deux missions — contre-batterie et interdiction — quelle est la plus importante et cette relation reste-t-elle constante ?

Admettons le groupe en position à 3 km. en arrière des premiers éléments de l'avant-garde. Le groupe d'exploration décolle lui-même jusqu'à 8 ou 10 km. La marge utile pour les tirs du 105 est donc de 6 à 4 km.

Nous trouvons ici une nouvelle raison de ne pas lâcher sans frein le groupe d'exploration dans la nature ; une obligation aussi de prescrire une limite longue à sa poussée en avant. Dans les ordres qui lui sont destinés, il trouvera un objectif lointain à ne pas dépasser *sans ordre*. Par ce procédé simple et connu, à l'aide de la radio, la division est en mesure de régler la progression de l'exploration et de coordonner son action avec les tirs d'interdiction ou de contre-batterie qu'elle a ordonnés. Elle peut, cela va sans dire, par le même moyen suspendre ces derniers s'il

<sup>1</sup> Lire la première partie de cette étude dans notre livraison de juin 1937.  
(*Réd.*)

est utile que l'exploration prenne tout le champ possible au delà des avant-gardes.

Dans cette phase, qui précède et suit les premiers contacts, l'artillerie ennemie ne saurait être déjà très agissante. Ce sont les tirs d'interdiction qui paraissent être les plus intéressants. Ils obligeront l'ennemi à un déploiement prématuré, occasionneront des troubles dans son dispositif de marche qui se traduiront par un retard dont nous aurons le bénéfice.

Lorsque la jonction groupe d'exploration-avant-garde s'est effectuée, la physionomie du combat a aussi changé. Tout d'abord, au delà de l'avant-garde, le groupe de 105 n'a plus rien à respecter. Les masses se sont rapprochées et de part et d'autre l'artillerie entre en action. Le commandant de division fixera au groupe de 105 sa tâche : soit contre-batterie, soit interdiction. L'ambiance, l'attitude ennemie, en particulier celle de son artillerie, les renseignements, nos intentions, le terrain, sont autant de facteurs dont il faudra faire la balance globale. Il est probable que dans la plupart des cas la première urgence reviendra au tir de contre-batterie.

Ces tirs lointains nécessitent *l'observation aérienne*, à son défaut le tir d'après la carte avec tous ses aléas. L'observation aérienne n'est possible qu'avec la maîtrise de l'air ; la caractéristique de cette dernière est de n'être jamais que momentanée. Nous pouvons donc espérer, même avec des moyens incomparablement plus faibles, en disposer de temps en temps puisque nous n'aurons jamais dans notre territoire aérien l'ensemble des flottes aériennes ennemies.

Le tir *d'après la carte*, surtout aux grandes portées, est incertain. Toutefois les objectifs d'interdiction, qui peuvent être choisis même à priori, sont des points très nets du terrain, déterminables avec une très grande exactitude sur la carte (ponts, croisées, etc.) et n'exigent pas de grandes consommations pour devenir sensibles à l'ennemi, car ils sont par essence intermittents et leur effet de rémanence est grand.

La compagnie d'observations, déployée en même temps que le groupe de 105, signalera, à défaut d'observation aérienne, avec une précision croissante, les batteries ennemies actives. Le délai comporte toutefois quelques heures pendant lesquelles il appartient à la division de ne pas laisser le groupe inactif et j'ai dit comment.

Le groupe de 105 est trop faible pour satisfaire simultanément à deux missions différentes. Sa conduite serait trop difficile, les résultats insignifiants. Ici aussi il faut choisir et renoncer entièrement à l'une des missions au profit de l'autre. Mais rien n'empêche, au contraire, qu'il en reçoive *successivement* de différentes ; au début, mission d'interdiction puis, selon les circonstances et les renseignements, mission de contre-batterie.

### *Le combat offensif.*

Les attaques de grand style entreprises avec la volonté de vaincre, poursuivies souvent avec l'entêtement qu'exige un prestige menacé, ne sont pas notre affaire.

Il est donc nécessaire de déterminer quel est l'ordre de grandeur du combat offensif tel que nous l'envisageons ici, rechercher ensuite quel peut être son point d'application le plus favorable et sur cette base étudier l'emploi de l'artillerie.

Si le front s'est stabilisé, si les symptômes d'une volonté défensive adverse bien arrêtée se manifestent : tranchées, réseaux, abris, barrages denses et continus, organisations profondes, c'est une pure folie que de songer à crever une position semblable. Il nous faudrait rassembler les  $\frac{2}{3}$  au moins de toute notre artillerie — condition irréalisable, pour tenter avec quelque espoir de succès stratégique une opération qui exige avant tout la puissance.

Les systèmes défensifs les plus solides n'ont de valeur qu'en fonction de la volonté de résister de leurs occupants. Nous ne pouvons entreprendre des attaques de cette envergure que sur la base de renseignements signalant l'affaiblis-

sement de cette volonté. La supériorité matérielle évidente de la défense peut alors être compensée. Les causes en seront presque toujours lointaines : grave échec stratégique hors nos frontières qui impose sur notre front d'importants prélèvements de troupes et abat manifestement le moral de celles qui restent ; un hiver très rude qui multiplie les difficultés inhérentes déjà aux longues lignes de communications ; des troubles intérieurs, l'entrée d'une nouvelle puissance dans la lutte ; un désastre naval qui prive l'ennemi de toutes ses ressources extra-territoriales.

Avons-nous un revers, un échec, lors d'une semblable affaire ? Vouloir la recommencer serait un non-sens. Dans une guerre d'usure nous serions sans aucun doute usés les premiers ; la partie serait irrémédiablement perdue.

J'exclus aussi le cas de l'attaque de flanc, car si cette occasion inespérée se présente, elle doit être saisie au vol. Sous l'impulsion résolue du commandement local, l'ennemi qui nous offre cette chance doit être attaqué sur-le-champ avec les seuls moyens disponibles immédiatement comme dans un combat d'avant-garde.

Le combat offensif se distinguerait alors du combat de rencontre par les caractéristiques suivantes :

L'ennemi est *arrêté*, fixé.

La zone d'attaque est *choisie*, non plus foruite.

L'attaque est conçue, organisée à un échelon supérieur : le corps d'armée qui seul peut lui assurer la *puissance* nécessaire.

Le choix du point d'application de l'attaque conditionne directement l'emploi qu'on peut se proposer de faire de l'artillerie.

Si notre terrain est idéal pour la défense, il faut bien admettre que l'ennemi saura en tirer parti. Il sera son allié. Notre adversaire en reconnaîtra les « points forts » qu'il défendra avec acharnement. Ne pouvant les submerger sous une avalanche de trajectoires, vouloir les attaquer de front, s'en emparer pour eux-mêmes, c'est courir à l'échec certain.

Il faut nous garder soigneusement d'attaquer le terrain pour le terrain. C'est l'ennemi qu'il faut battre, et tout d'abord là où il est faible. Les points forts peuvent toujours être débordés, tournés, grâce à des succès initiaux recherchés ailleurs.

Pour réussir, l'attaque d'un point fort exige proportionnellement plus d'artillerie que d'infanterie ; celle de zones peu caractéristiques, ne paraissant pas ouvrir la voie à des succès ultérieurs, peuvent se tenter dans des conditions inverses qui sont précisément les nôtres.

Notre choix doit porter en premier lieu sur un terrain d'attaque favorable au combat de l'infanterie : couvert, riche en possibilités d'infiltration une fois la première ligne de résistance enlevée. Puis examiner comment nous allons y faire agir l'artillerie au profit de l'infanterie, bref, poser le problème de façon inverse qu'on ne le fait à l'étranger. Les moyens que nous pourrions mettre en œuvre ne sont-ils pas aussi d'un tout autre ordre ?

Les grands plateaux dénudés, les glacis, qui se prêtent admirablement aux attaques appuyées par une puissante artillerie, aux barrages roulants, à l'acrobatie des trajectoires, ne doivent pas retenir notre attention. Nous n'avons pas les moyens d'y appuyer suffisamment l'infanterie et si, éventualité qu'il faut admettre, l'artillerie est défaillante, dominée par celle de l'adversaire, c'est le massacre assuré de l'infanterie qui y est engagée.

Nous aurons si peu de feux d'artillerie à coordonner avec le rythme de l'attaque qu'il est inutile de vouloir rechercher systématiquement un terrain favorable à ces combinaisons.

Au contraire, un terrain mouvementé, compartimenté, fortement boisé même, peut nous ouvrir des perspectives meilleures. Je ne vois pas notre infanterie attaquant en cortège derrière un rideau de feux qui ne seront jamais assez nourris pour lui procurer l'indispensable protection. Elle préférera toujours se lancer d'un bois dans l'autre, y combattre à la grenade, à l'arme blanche, franchir d'un bond

une clairière, déborder par ses vergers un village. Ces méthodes conviennent autant à notre tempérament, à nos traditions, qu'à nos moyens. Il faut en tenir un large compte.

Ce sera aussi tromper l'ennemi que d'employer d'autres méthodes que les siennes, choisir d'un autre point de vue la zone d'effort. Pourquoi ne pas attaquer précisément là où la combinaison des armes est difficile, car elle le sera pour le défenseur comme pour l'assaillant et dès lors, c'est rétablir l'égalité en faveur du second, faible par définition puisqu'il s'agit de nous.

Si elle ne se présente pas d'elle-même, nous devons à tout prix créer l'occasion favorable, lutter contre la puissance par l'habileté.

En face de la zone d'effort choisie, le corps d'armée va néanmoins s'efforcer de rassembler le plus d'artillerie possible pour donner à l'attaque la puissance nécessaire — conception universelle — mais c'est l'emploi qu'il en fera qui nous est particulier.

Admettons que le corps d'armée, au moment où il va s'engager, tiende un front de 20, 30 km. ; il est évident que nous ne saurions être suffisamment forts sur un aussi vaste espace pour déboucher partout. Le front d'attaque sera limité ; sur le reste du secteur, nous adopterons une attitude momentanément défensive.

Attaquant dans les conditions particulières décrites, il serait vain de nous livrer à un calcul semblable : X groupes appuyant sur 300 m. de front = Y km. de front d'attaque. C'est bien davantage l'étude comparée et raisonnée des nécessités de protection par l'artillerie et celle de nos possibilités qui sera déterminante.

Il est certes avantageux d'attaquer sur un front aussi large que possible. Nous ne devons alors pas hésiter à dégarnir de façon absolue les secteurs défensifs au profit de la zone d'effort. Nous osons le risquer comme je m'efforcerais de le démontrer en étudiant la défense d'une position. Comme le corps ne dispose que de quatre groupes — sans

espoir de renforts supplémentaires — le mieux paraît être de combiner, sur leurs ailes intérieures, l'action offensive de deux divisions jointives. C'est la méthode la plus facile d'additionner en un point déterminé la puissance de deux artilleries divisionnaires à celle du corps.

Voilà une nouvelle raison de penser qu'une attaque de cette importance est du ressort du corps d'armée appelé à coordonner l'action de deux grandes unités subordonnées.

Quelles peuvent être les *missions* de l'artillerie pour cette attaque ?

La principale, la plus connue, la plus célèbre, dirai-je, c'est l'*appui direct*, précédant constamment l'infanterie, nécessitant entre les armes une coordination étroite, constamment entretenue, que les multiples autant qu'imprévisibles incidents du combat tendent du reste à rompre à chaque instant.

Cette condition si difficile à réaliser, l'objet de tels mécomptes, est à l'origine de l'apparition du char de combat. Dans toutes les grandes armées, l'attaque ne se conçoit plus actuellement sans eux. N'en possédant point, nous n'avons pas le palliatif nécessaire et nous n'osons tout de même prétendre réussir mieux ou moins mal que ceux chez lesquels nous puisons nos enseignements et recherchons les leçons de l'expérience.

Relevons tout d'abord que le plan des tirs d'appui direct, nécessairement systématique et à l'horaire, puisque adopté avant l'attaque, a ceci d'absolument vicieux, qu'il vise plus la conquête du terrain que la destruction de l'ennemi. On bombarde des points, des crêtes, des lisières, l'attaque est engagée. Une dépense inouïe de munitions est consentie dont une bonne part n'atteindra pas l'adversaire qui seul donne au terrain le caractère particulier qu'il acquiert à la guerre et sans lequel il n'est que paysage.

Ce système ne saurait nous convenir. En aurions-nous les moyens, qu'il serait encore déplaisant, comme toutes les actions à priori, en ce qu'il dilapide inutilement des stocks dont le renouvellement est difficile.

La seule forme de tir d'appui qui paraisse judicieuse parce qu'elle vise des organisations ennemies dont l'occupation est aussi certaine que localisable, est celle que l'on peut appliquer peu avant l'attaque, sur les premières résistances qu'on sait devoir rencontrer, au sujet desquelles l'entente infanterie-artillerie ne comporte aucun aléa possible. Encore, n'est-ce pas un tir d'appui à proprement parler, mais une *préparation d'attaque*, courte, violente, soudaine, ne visant que la neutralisation. A cet effet s'ajoute une indéniable action de *démarrage* dont l'utilité n'est plus à prouver.

Libéré de l'obligation de coller au plus près à un rideau linéaire de feux d'artillerie, ou de profiter instantanément d'un bombardement parfois éloigné, l'infanterie reprendra peut-être et dès l'abordage les méthodes de combat plus rationnelles dont ce procédé lui interdit malheureusement l'emploi. Elle *manœvrera* de nouveau, poussant énergiquement là où cela va bien, recherchera le débordement systématique des nids de résistance au lieu de s'y heurter de front à la suite du barrage offensif ou d'un bombardement, saisissant partout et à l'instant même l'occasion favorable.

Les premières lignes offriront un contour très irrégulier, mouvant, susceptible de changer localement à tout instant de caractère : défensif ou offensif. Libérée du schématisme imposé, la manœuvre reprendra la souplesse qu'elle a perdue. L'initiative des chefs, jusqu'au plus bas échelon, pourra de nouveau se manifester.

Ne serait-ce que du fait de cette allure plus saccadée et plus irrégulière que revêtira le combat, les tirs d'appui d'artillerie, tels qu'on les conçoit ordinairement, seront inapplicables.

Dans la multiplicité des objectifs qui se présenteront ou se révéleront, certains seront très proches, d'autres plus éloignés, car l'ennemi mène le combat sur une zone toujours plus profonde.

Lesquels reviendront de droit à l'artillerie, à l'infanterie ? Cette dernière, pour des raisons connues, doit prendre

à son compte le combat immédiat, les résistances rapprochées, en un mot elle *doit s'appuyer elle-même*; elle le peut.

L'artillerie, elle, prendra à partie les objectifs que les armes de l'infanterie ne peuvent détruire, soit que leur portée soit insuffisante, soit que leur effet se révèle inefficace. Ces tirs auront un caractère de *protection*.

Ils ne seront pas plus schématiques que les autres, ne s'appliqueront ni sur la ferme X, pas davantage sur le rideau d'arbres en Y, mais bien sur l'ennemi qui s'y manifeste. Tirer sur l'ennemi là où il apparaît au moment où lui-même tire, à l'endroit où il se trouve effectivement et n'est pas seulement supposé, là où il se déplace, se rassemble ou se disperse, tels doivent être leurs objectifs.

Ce sont donc des *tirs inopinés* ou sur objectifs lointains reconnus à l'avance (photos, prisonniers, etc), ayant comme base une préparation technique très consciencieuse pour en assurer le déclenchement vraiment instantané. Ils demandent, du reste, une connaissance approfondie du métier de chef de batterie. L'artilleur sera affranchi de la lourde servitude qu'est son souci constant de ne pas tirer sur sa propre infanterie. Car le démarrage de l'attaque assuré, ces tirs décolleront immédiatement au delà de la portée des armes de l'infanterie à une distance évidemment variable avec le terrain et les possibilités d'observations, que l'on peut estimer de l'ordre de 1,5 km. et qui sera maintenue par larges bonds.

Cette protection nécessite, comme par le passé, une observation très attentive du champ de bataille; l'artillerie est bien outillée pour exercer cette activité essentielle.

Ces tirs auront déjà le caractère de tirs lointains, eu égard à la situation de l'infanterie et remplissent par cela même la condition nécessaire d'un usage rationnel de l'arme.

L'accord nécessaire, indispensable des deux armes devra toujours être réalisé mais sur une base plus large; elle intéresse un échelon élevé de commandement qui ne saurait être moins que le régiment d'infanterie.

Sans connaître le détail des fluctuations de la ligne de combat, le commandant du régiment d'infanterie, sait tout de même quels points sont conquis, lesquels résistent encore. Ces notions sont suffisantes pour éviter les graves méprises d'une si fâcheuse renommée.

Quelle profondeur peut avoir la zone du champ de bataille qui intéresse directement le commandant du régiment d'infanterie ? Admettant qu'il attaque, même avec trois bataillons en ligne, son front sera, d'après le S. C., de 2 km. Ses préoccupations immédiates quant à l'ennemi ne seront vraisemblablement pas plus lointaines que son front n'est large, soit 2 km., ce qui correspond à peu près à la zone que peuvent battre les armes du régiment, à la limite où débute la protection d'artillerie.

Tentons le même raisonnement pour la division. Si nous lui accordons un front actif de 4 à 5 km. et c'est déjà beaucoup, nous pensons que les événements du champ de bataille intéresseront son commandant jusqu'à la portée pratique maximum de protection de l'artillerie de 75 ou des obusiers de 12 cm., portée conditionnée par les nécessités de l'observation *terrestre*.

Parmi les objectifs de cette zone, certains auront l'aspect déjà connu : organisations occupées, armes lourdes, car l'ennemi est installé en profondeur. C'est de plus la zone des réserves, réservoir de contre-attaques, celle des rassemblements de chars ; c'est encore et surtout celle des observatoires d'artillerie qu'il faut aveugler. C'est au divisionnaire à assurer la protection de ses troupes contre ces menaces sérieuses et moins localisées qui peuvent compromettre toute son attaque. Toutes ont leur point de départ dans cette région qui échappe aux régimentiers.

Dans la défensive, l'artillerie ennemie sera déployée encore plus en arrière pour être à même de faire converger sans difficulté ses trajectoires sur les directions de progression les plus dangereuses et encore inconnues.

Les préoccupations du commandant de division s'étendent ainsi jusqu'à l'artillerie ennemie la plus avancée. La

contre-batterie — à l'exclusion de l'aveuglement des observatoires — ne saurait être son souci majeur.

Pour les mêmes raisons techniques, l'artillerie dangereuse pour la division peut être en position hors des limites qui lui sont, à elle, prescrites.

En profondeur comme en largeur, la lutte contre l'artillerie ennemie dépasse le cadre de la division. Bien exécutée, elle sera un important facteur de réussite. Elle nécessite une organisation développée et les conditions d'exécution : observation, réglage et contrôle des tirs, sont très particulières. C'est une tâche spéciale que le corps d'armée est le mieux à même d'entreprendre.

Certes, l'interdiction lointaine en serait encore une autre. Mais il est inutile de l'envisager. Le programme étudié ci-dessus est déjà si touffu que nous aurons à peine les moyens de l'exécuter. Il faut savoir limiter ses désirs et les mesurer à ses possibilités.

Nous voyons que, sous peine d'un désordre irrémédiable, il est exclu que deux instances différentes agissent indépendamment dans une même zone. La nécessité de limiter chacune d'elle en profondeur est inéluctable.

Ayant déterminé les missions, l'échelon auquel il convient d'en organiser l'exécution, il faut examiner encore si chacun d'eux dispose bien des moyens correspondants.

#### *A la division*

1. R. de 75 à 3 gr., adapté aux besoins, mais manquant de la puissance nécessaire pour protéger une attaque de 4 km. de front. (100 m. par batterie = 1 km. de feu linéaire soit  $\frac{1}{4}$  de la zone).

Un gr. de 105 de puissance (portée) hors de proportion avec les besoins.

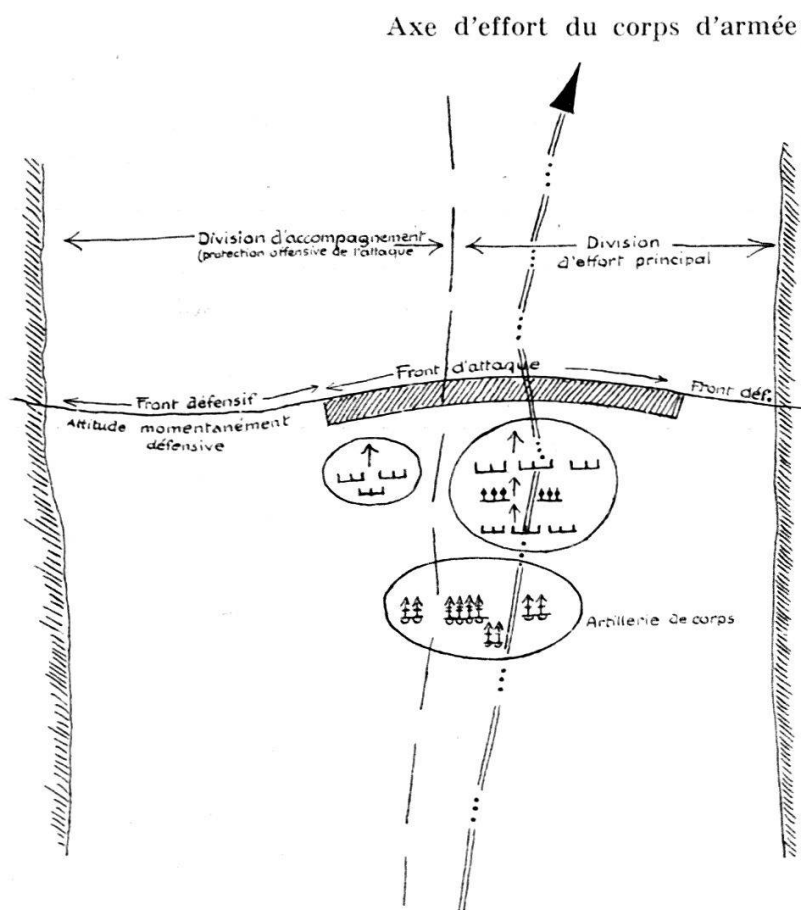
#### *Au C. A.*

1. R. ob. 12 cm. à deux groupes totalement inaptés à exécuter la mission du corps.

1. R. can. 12 cm. adapté aux besoins.

Sans plus longue discussion on voit que pour faire le meilleur usage de ces moyens il faut les *panacher* :

— En donnant le R. ob. 12 cm. à la division d'effort principal. Les projectiles de 12 conviennent particulièrement bien aux tirs de protection.



— En reprenant à la division son groupe de 105 pour la contre-batterie. Le groupe reste, bien entendu, en position ; sa subordination seule (liaisons à établir) varie. Avec le gr. de 105 la compagnie d'observation d'artillerie passe au C. A. C'est un tout technique.

— Si le C. A. dispose de ses trois divisions organiques, l'une d'elles occupant un secteur défensif ou se trouvant en réserve, son régiment de 75 doit, semble-t-il, être mis à contribution au profit de la division d'effort, seul moyen de créer une masse vraiment suffisante. Une servitude

d'emploi interdisant tout déplacement sans ordre du C. A. permet d'éviter que ce régiment ne soit entraîné, compte tenu de la situation générale, à mauvais escient dans la mêlée. Le groupe de 105 renforce tout naturellement la contre-batterie.

Nous aurions ainsi les dotations suivantes :

Division d'effort : 6 gr. 75, 2 gr. ob. 12 = 8 gr. et 3 états-majors de régiment.

Division d'accompagnement : 3 gr. 75, 1 E. M. de R.

Artillerie de C. A. : 2 gr. can. 12, 3 gr. 105 = 5 gr. avec 1 E. M. de régiment.

Sachons que c'est la densité maximum qu'il nous est possible de réaliser.

Le schéma de la page 344 représente la répartition souhaitée.

*L'organisation* de ces deux masses d'artillerie chargées de deux missions distinctes peut être la suivante :

#### *Artillerie de contre-batterie.*

Les 5 groupes forment un groupement aux ordres du cdt. du R. de can. de 12 qui reçoit les renseignements des deux compagnies d'observation déjà déployées. Il n'est pas indispensable que ces matériels soient étroitement groupés ; ce qui importe, c'est la possibilité de réunir les trajectoires d'un groupe sur un objectif déterminé. Cette organisation centralisée est indispensable pour garantir une répartition rapide et rationnelle des tâches.

#### *Artillerie de division.*

Nous aurons : 6 gr. 75 et 2 E. M. de régiment.

2 gr. ob. 12, 1 E. M. de régiment.

Il est indispensable que cette artillerie soit déployée le plus *en avant* possible pour retarder d'autant le moment des déplacements et *face à ses objectifs* ce qui facilite dans une mesure considérable la conduite des feux. Les zones secondaires, voire ternaires qu'on impose souvent à l'artille-

rie dans l'offensive sont les sources d'inutiles complications. Le choix des positions est plus ardu, le système d'observation, les liaisons aussi, doivent être fréquemment dédoublés. L'organisation est déjà si complexe par elle-même qu'il faut rechercher partout le maximum de simplicité.

Le terrain est un facteur déterminant des conditions de *subordination* de cette artillerie.

*La préparation*, tout d'abord, intéresse directement les R. I. d'attaque. Les objectifs doivent être fixés d'entente entre l'infanterie qui expose ses désirs dans l'ordre d'urgence et l'artillerie qui dit lesquels elle peut satisfaire.

Sa durée, par contre, ne peut être fixée que par la division ou le corps d'armée, car il importe d'assurer la surprise comme un départ simultané.

#### *La protection de l'attaque.*

Si la division attaque dans un large compartiment qu'elle domine dans son ensemble, il peut être indiqué de ne procéder à aucune répartition d'artillerie aux subordonnés.

Si le terrain d'attaque est compartimenté, la direction unique des actions d'artillerie n'est pas concevable. Il faut que chaque compartiment dispose d'artillerie en propre sous le chef qui y exerce la plus haute autorité, mais sans descendre au-dessous du régiment d'infanterie.

Combien de groupes d'artillerie un régiment d'infanterie peut-il absorber ? Pour des motifs de commandement, une limite supérieure s'impose. Il faut aussi conserver aux ordres directs de la division un marteau suffisamment puissant pour agir dans la bataille. Au cours même de celle-ci, la situation peut évoluer de façon toute différente : dans certaines zones, la progression peut être plus facile et profonde que dans d'autres. La division fera sentir son action là où cela va bien pour accentuer encore le succès. A cet effet, des protections de feux importantes peuvent devoir être appliquées dans le secteur voisin à celui qui est directement intéressé. L'intervention de la division s'impose. Il lui faut donc un volant pour l'adapter instan-

tanément aux situations *favorables*. Il est impossible de le constituer au cours du combat.

Si chaque terrain impose une solution différente, il faut essayer toutefois de se faire une idée de l'organisation interne de l'artillerie divisionnaire. Voici quelques types de répartition :

— Au R. I. attaquant sur l'axe d'effort de la division le R. d'artillerie (— 1 gr.).

— Au R. I. voisin le troisième groupe.

— Si les trois R. I. attaquent jointivement, à chacun d'eux un groupe du régiment de la division.

Deux groupes paraissent être le maximum de ce que l'on peut donner au régiment d'infanterie.

L'artillerie de division disposera alors de : 1 régiment de 75, 1 régiment ob. 12 = 5 gr. et 2 E. M. R.

Les obusiers de 12 seront plus vite à bout de souffle que les 75. Ce n'est pas un inconvénient puisque les déplacements ne s'imposeront pas tous à la fois.

Cette répartition des moyens, contraire au principe énoncé, ne nuit toutefois pas au résultat recherché : l'effet de masse. L'exiguité même des secteurs est un obstacle à la dissémination des efforts.

Toutefois le régiment de 75 — ici artillerie divisionnaire — ne lui appartient pas : c'est celui d'une troisième division. La division peut en être privée dès qu'elle atteindra un objectif déterminé. C'est encore une raison d'être parcimonieux dans l'attribution aux subordonnés. Quant à la division d'accompagnement, ne disposant que de son artillerie organique, elle ne sera pas à même d'attribuer un groupe à chaque régiment d'infanterie.

Enfin envisageons que l'attaque réussit. La période d'exploitation doit débiter sans répit. La décentralisation s'impose, mais à quel échelon ?

Devant un ennemi en retraite, les tirs d'interdiction lointains peuvent devenir intéressants et de première urgence. Il faut alors rendre à la division son groupe de 105.

Lui reprendre des moyens, régiment de 75 ou régiment

d'obusiers de 12, ne paraît pas indiqué puisqu'il faut pousser l'avantage le plus loin possible. La situation sur l'ensemble du corps d'armée peut être déterminante, comme la volonté de son chef de donner au plus vite un coup de boutoir ailleurs pour disloquer sur une plus grande échelle le dispositif ennemi déjà rompu.

Ainsi, dans l'offensive, notre artillerie peut recevoir deux missions distinctes en fonction desquelles elle doit être organisée :

— appui direct sous forme de préparation et de protection : affaire de division.

— contre-batterie : affaire du corps d'armée.

### *Défense d'une position.*

La défensive doit être davantage pour nous le moyen de gagner du *temps*, d'en faire perdre à l'adversaire, que de tenir ou défendre une portion déterminée du territoire national.

Une offensive à travers notre pays ne peut avoir pour but que d'atteindre le plus *rapidement* possible les lignes de communication de l'adversaire principal de notre envahisseur. Cet effet de vitesse est-il manqué, l'adversaire principal peut riposter, notre résistance lui en donne le temps, il en rassemblera les moyens.

Ce n'est pas par sentiment seulement que nous sommes décidés à défendre le pays dès la frontière, nous avons pour cela aussi cette raison déterminante que l'espace total dont nous disposerons permettra de gagner d'autant plus de temps. Atteindre ce résultat, c'est gagner la bataille défensive.

Certes, la manœuvre défensive ne peut être envisagée qu'à l'échelon du corps d'armée qui lui seul, avec l'ampleur voulue, peut organiser cette bataille sur plusieurs positions successives en soustrayant le plus tard possible, mais assez tôt, les divisions du front à une attaque imminente pour obliger l'ennemi à un nouveau déploiement offensif.

La nouvelle division doit recevoir une mission défensive sans alternative : *tenir*, dans l'ignorance même des éventualités prévues au corps d'armée.

Cette défense, on le sait, repose essentiellement sur le feu des armes automatiques, sur le choix de champs de tirs profonds et dégagés, aboutissant à un obstacle ou à des destructions.

La nouvelle division aura fréquemment comme mission de tenir un grand front, admettons 12, 15 km., en s'organisant toutefois en profondeur. Sur un tel secteur, ne serait-ce que pour des raisons de commandement, les trois régiments d'infanterie seront nécessairement en ligne.

L'impossibilité de pouvoir concentrer les tirs de l'artillerie divisionnaire sur un point quelconque de ce front saute aux yeux. Il faut se résoudre à l'une ou l'autre des deux alternatives :

— soit attribuer les groupes de 75 aux R. I., la division n'ayant plus, pour tout moyen d'action, que son groupe de 105 et des réserves forcément réduites.

— soit, sur le choix raisonné du secteur du front dont l'intégrité absolue conditionne la défense, concentrer tous les moyens à son profit.

Telles paraissent être les seules modalités possibles. La seconde est de toute évidence la meilleure ; nous avons suffisamment dit que l'éparpillement des effets de l'artillerie conduit à son inefficacité absolue.

Mais comment envisage-t-on actuellement la coopération de l'artillerie ?

C'est en juxtaposition partielle avec les feux des armes automatiques :

— soit pour renforcer les tirs d'arrêt devant les clés de la position ;

— soit pour parer à leur déficience dans l'absence de bons champs de tir (régions coupées, boisées, etc.).

Nous pouvons compter à coup sûr que chez nous, sur un front de 12 à 15 km., une fraction importante des lignes franchira la zone boisée, coupée, sans champ de tir, où

l'artillerie doit agir à défaut des mitrailleuses. C'est de préférence là, dans les exercices sur la carte, que l'on place les « haricots » des tirs d'artillerie.

Examinons ces régions avec plus d'attention. Ce sont les zones rêvées pour l'infiltration, celles des coups de main. Les lignes y seront très proches, le front le plus irrégulièrement tracé, la situation y sera constamment incertaine et changeante. Toutes conditions qui rendent particulièrement difficile et aléatoire un tir d'arrêt bien ajusté, frappant l'ennemi, épargnant les nôtres, inefficace de plus s'il tombe dans les bois.

Si nous admettons que les champs de tir sont bons sur le reste du front, pourquoi vouloir y dépenser encore de l'artillerie ? La guerre n'a-t-elle pas suffisamment démontré que ce sont les armes automatiques qui fauchent l'attaque et la brisent ? Tant que ces armes n'auront pas été écrasées par le feu d'artillerie ou les chars ennemis, cette zone sera infranchissable.

Les chars se heurteront à la défense anti-chars spécialisée. Le plus urgent ensuite, c'est de faire taire l'artillerie ennemie. C'est son artillerie qui donne à l'assaillant l'indispensable supériorité des feux. Si ces moyens sont doubles ou triples des nôtres, en neutraliser la moitié, c'est rétablir l'égalité ; à égalité, l'expérience de la guerre montre abondamment que l'avantage reste au défenseur.

La contre-batterie est donc la mission essentielle de l'artillerie dans la défense, il faut lui consacrer tous nos moyens sans exception.

Non seulement le groupe de 105 se prête bien à l'exécution de cette mission, mais encore le 75 qu'il s'agit ici d'employer, avec toute sa portée s'il le faut. Sans qu'elle soit considérable, elle suffira, car les groupes d'appui direct ennemis (les plus immédiatement dangereux) seront certainement amenés aussi près que possible des lignes pour retarder le moment de leur déplacement. C'est donc la *division* qui mènera cette lutte spéciale en organisant les tirs de *toute* son artillerie.

Il suffit d'avoir calculé une fois seulement, dans un exercice sur la carte, le ravitaillement en munitions, la constitution des dépôts, la montée des matériels pour une attaque, et d'avoir dû organiser la circulation correspondante pour connaître les difficultés parfois insurmontables d'un problème toujours limité dans le temps. La nécessité d'assurer le secret des préparatifs impose le mouvement de nuit. D'autre part, chaque jour laissé au défenseur augmente les moyens nécessaires pour l'attaque. C'est une course de vitesse pendant laquelle tous les cheminements, sans en excepter, sont mis à contribution au maximum de leur débit possible.

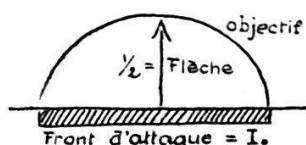
Cette activité précède en général d'un ou deux jours la mise en batterie des matériels. Avant que l'artillerie ennemie ne se soit révélée ou ne soit découverte, il est évident que les tirs *d'interdiction* peuvent avoir un rendement considérable. Au reste, le déploiement de l'artillerie en vue d'une contre-batterie ultérieure s'adapte parfaitement bien à cette mission particulière et ici momentanée qu'est l'interdiction.

Un autre tir, d'un caractère tout différent, peut encore être d'un grand intérêt dans la défensive. C'est le tir de *contre-préparation offensive* — C. P. O. — de la doctrine d'emploi française. Quel en est le but ainsi que le mécanisme ?

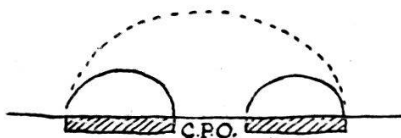
Quelques heures avant le déclenchement de l'attaque, dans la nuit qui la précède, alors que les premières lignes ennemies reçoivent leur maximum d'occupation, le défenseur déclenche, sur un espace étroitement localisé du front d'attaque probable, un tir aussi puissant et violent que possible. Son but doit être l'extermination complète des troupes en secteur, subissant un pilonnage qui ne laisse rien intact. Pour avoir la densité voulue, ce tir ne peut correspondre, au maximum, qu'au front d'attaque de un ou deux bataillons, 1200 à 1500 mètres, sur une profondeur de 1 km., ce qui représente déjà un nombre d'hectares appréciable. En rendant les troupes qui s'y trouvent incapables de participer quelques heures après à l'attaque, on scinde celle-ci en deux.

L'opportunité de la C. P. O. est une question de renseignements ; il est rare qu'à la guerre une attaque importante ait surpris absolument l'ennemi.

On peut se représenter les effets certains d'un tel tir comme suit. Posons d'abord qu'à l'étranger on admet que la flèche initiale d'une attaque ne saurait dépasser, pour des raisons de sécurité des flancs, la moitié de la largeur du front sur laquelle elle se produit, soit :



Scindée en deux, l'attaque est désorganisée. Sa profondeur possible diminue dans une proportion importante comme le montrent les quelques traits suivants :



C'est une application logique du principe des masses ; nous en connaissons les possibilités comme les effets.

Ainsi, dans la défensive, la division renoncerait aux tirs d'arrêt-barrages défensifs, dont les résultats sont aléatoires. Notons qu'à l'étranger, l'artillerie est souvent réservée d'abord à la contre-batterie et à l'interdiction nécessaires, puis, ce qu'il en reste, est affecté à la défense immédiate du secteur. Ce « reste », nous ne l'aurons jamais.

### *L'artillerie du C. A. dans la défensive.*

Espérons que par une application judicieuse et élargie de la combinaison défense-attaque (S. C. § 262), nous ne serons pas sur la seule défensive sur tout notre front. Il est évident alors que l'artillerie du C. A. a son emploi tout indiqué sur les fronts offensifs. Les divisions installées en

défensive devront se suffire avec leur seule artillerie et, s'il le fallait, s'en passer.

Si pour d'autres raisons l'artillerie du C. A. participe à la bataille défensive, les canons de 12 sont aptes à mener la lutte contre l'artillerie ennemie comme l'interdiction. La portée des obusiers de 12 est par contre trop faible. Mais l'effet de leurs projectiles sera un appoint sérieux dans un tir de contre-préparation offensive.

#### CONCLUSIONS.

Il nous faut résister à la compréhensible tentation de copier trop servilement les méthodes en honneur à l'étranger ; d'adopter les principes de combat de l'infanterie d'un voisin, la doctrine d'emploi d'artillerie d'un autre et surtout de vouloir les conjuguer. Les procédés pour la combinaison des effets des armes ont à leur base une proportion déterminée d'éléments de chaque espèce.

Ils ne sont valables que dans ces limites. Cette relation varie selon les pays dans une très large mesure, fonction de leur puissance territoriale, économique et financière. Une simple réduction à notre échelle pêche par la base ; nos moyens financiers ne nous permettent pas un développement harmonieux des deux armes principales ; selon une tradition à laquelle nous ne saurions être assez fidèles, tous nos efforts portent à accroître la puissance de l'arme qui nous a valu une renommée encore vivante. Les idées étrangères doivent donc être soumises à une critique raisonnée, passées au crible d'un examen serré avant d'acquiescer droit de cité. L'indépendance intellectuelle qui n'exclut pas, bien au contraire, l'étude des événements étrangers, doit nous être aussi sacrée que l'autre.

Renonçons donc aux solutions compliquées, aux missions complexes, à double détente dont l'origine ne peut être que dans le souci d'utiliser des moyens pléthoriques qui nous font défaut. Un jeu élémentaire de combinaisons simples, sans variantes multiples, mais rapidement mises sur pied

peut seul nous permettre de saisir au moment propice l'occasion favorable. Utilisons nos moyens, et chacun d'eux rationnellement, pour obtenir le rendement maximum de l'ensemble.

La tactique évolue rapidement. Le S. C. 1927, basé sur la réorganisation partielle de 1924, doit semble-t-il subir une refonte qu'impose celle si profonde de 1937. Espérons qu'avant 1941 et sous une firme rajeunie nous recevrons ce bréviaire du commandement dont le caractère essentiellement suisse ne saurait être assez accusé.

Major E. M. G. GONARD.

---